

L'an deux mil douze, le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents :

Mrs GUERIN, HENRY, NUGET, PERRICHOT, Adjointes
Mmes GERNIGON et VERLET, Mrs BOUWHUIS, BRICON, DANION, HAUPAS et LARCHER
conseillers formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents: Mrs PIEL et RUELLAND

Ayant donné pouvoir : Mr PIEL à Mme GERNIGON
Mr RUELLAND à Mr GUERIN

Le procès verbal de la précédente réunion a apporté la remarque suivante :

Mr Haupas fait remarquer que l'arrivée de Mme GERNIGON n'est pas mentionnée sur le compte-rendu et que l'annexe relative à la modification de planning du projet de sentier autour de l'étang ne figure pas dans le compte-rendu

Secrétaire de séance : Mr Stéphane DANION

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DES FORGES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 novembre 2011, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de surface de la rue des Forges. Une consultation de maîtrise d'œuvre a donc été lancée avec une remise des offres pour le vendredi 13 janvier 2012 à 12h. 3 entreprises ont répondu à la consultation. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 180.000€ H.T.
La commission appel d'offres réunie le mardi 17 janvier 2012 a étudié ces offres.

ENTREPRISES	MONTANT DE LA MISSION (H.T.)
ATEC OUEST Rue Jean Baptiste Guérin 35740 PACE	8100.00 € Rémunération : 4.5%
Atelier Courchinoux 17, rue du Canal 56120 JOSSELIN	7236.00 € Rémunération : 4.02%
ECR Environnement Ouest Parc Edonia Rue des Iles Kerguele, 35760 Saint Grégoire	9900.00 € Rémunération : 5.5%

Elle propose de retenir la proposition de l'entreprise Courchinoux mieux disante et qui répond aux critères définis lors de la consultation (prix, délai, méthodologie).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ♦ valide le choix de la commission appel d'offres
- ♦ autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au marché
- ♦ autorise le maire à faire des demandes de subventions
- ♦ précise que la mission de maîtrise d'œuvre sera rémunérée selon un prix global forfaitaire soit 7236.00 € H.T.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU ROI SAINT JUDICAËL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 décembre 2011, le conseil municipal a décidé de réaliser l'aménagement de la place du Roi Saint Judicaël. Une consultation de maîtrise d'œuvre a donc été lancée avec une remise des offres pour le vendredi 13 janvier 2012 à 12h. 3 entreprises ont répondu à la consultation. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 100.000€ H.T.
La commission appel d'offres réunie le mardi 17 janvier 2012 a étudié ces offres.

ENTREPRISES	MONTANT DE LA MISSION (H.T.)
ATEC OUEST Rue Jean Baptiste Guérin 35740 PACE	6000.00 € Rémunération : 6%
Atelier Courchinoux 17, rue du Canal 56120 JOSSELIN	6000.00 € Rémunération : 6%
ECR Environnement Ouest Parc Edonia Rue des Iles Kerguele, 35760 Saint Grégoire	6500.00 € Rémunération : 6,5%

Elle propose de retenir la proposition de l'entreprise Courchinoux qui répond aux critères définis lors de la consultation (prix, délai, méthodologie).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ♦ valide le choix de la commission appel d'offres
- ♦ autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au marché
- ♦ autorise le maire à faire des demandes de subventions
- ♦ précise que la mission de maîtrise d'œuvre sera rémunérée selon un prix global forfaitaire soit 6000.00 € H.T.

SPECTACLE EXCALIBUR : MISES A DISPOSITION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été contacté par Alan SIMON (auteur compositeur) pour accueillir un spectacle intitulé « Excalibur live en Brocéliande ». Ce spectacle de la trilogie composé de 20 artistes internationaux, de 120 musiciens, de deux compagnies de comédiens et d'une troupe de danseurs irlandais pouvant accueillir près de 10 000 personnes, aura lieu sur le site de l'espace de l'étang bleu le 14 juillet prochain. Cette organisation nécessite aussi la mise en place de parking sur le terrain face au cimetière.

Mr le Maire propose une mise à disposition gratuite des deux sites, sachant que cet évènement sera un atout majeur pour le territoire et qu'aucune autre contribution financière ne sera demandée à la commune de Paimpont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ♦ accepte la mise à disposition gratuite du site de l'espace de l'étang (salle et terrain) du 09 au 19 juillet 2012
- ♦ accepte la mise à disposition du terrain en face du cimetière pour servir de parking le 14 juillet 2012 ; voir le 15 juillet en cas de nécessité.
- ♦ autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition

Espace de l'Etang Bleu : mise à disposition

Monsieur Philippe NUGET, adjoint au Maire, fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier du 10 janvier 2012 émanant de madame Coretta Baroncini. Elle sollicite la mise à disposition gratuite de l'espace de l'étang bleu pour une résidence d'artistes du 06 au 12 février 2012. En contrepartie, la compagnie s'engage à donner une représentation gratuite pour le public le dimanche 12 février 2012. Elle propose également une rencontre avec l'école publique de Paimpont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ♦ accepte la mise à disposition gratuite de l'espace de l'étang bleu du 06 au 12 février 2012 en contrepartie d'une représentation gratuite de la pièce de théâtre « Demain on se marie » le 12 février à 16h.
- ♦ autorise le Maire à signer la convention correspondante

SOUTIEN A LA DEMARCHE UNESCO « JEUX ET SPORTS TRADITIONNELS DE BRETAGNE »

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier de Skol Gouren Monterfil qui demande le soutien de la commune de Paimpont pour la reconnaissance des jeux et sports traditionnels bretons près de l'UNESCO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Paimpont, à l'unanimité, atteste apporter son soutien le plus vif aux efforts déployés en faveur de la démarche UNESCO, coordonnée par la Confédération FALSAB (Confédération des jeux et sports traditionnels de Bretagne) et la Fédération de Gouren (Lutte bretonne), qui vise à inscrire les « jeux et sports traditionnels de Bretagne » sur la liste de sauvegarde urgente du patrimoine culturel immatériel de l'humanité établie par l'UNESCO.
Le conseil municipal soutient le développement des jeux et sports traditionnels locaux.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE **DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier de la communauté de communes de Brocéliande concernant la commission intercommunale des impôts directs. En effet, le code général des impôts rend obligatoire la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour les communautés de communes levant la fiscalité professionnelle unique. Le 27 octobre 2011, le conseil de communauté a validé la création d'une CIID à compter du 1^{er} avril 2012. Les communes membres de la Communauté de Communes de Brocéliande sont invitées à désigner 4 membres : 2 titulaires et deux suppléants. Pour information, la CCID doit comporter 4 membres (2 titulaires et 2 suppléants) domiciliés en dehors du périmètre de la communauté. Pour Paimpont, il convient de désigner 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants, un délégué domicilié en dehors du périmètre de la communauté.

Conditions pour être éligible

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne
- Avoir 25 ans au moins
- Jouir des droits civils
- Être familiarisé avec les réalités locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- Être inscrit aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, nomme :

Délégués titulaires

Mr Alain LEFEUVRE

Mme Marie-Claire VERLET

Délégués suppléants

Mr Philippe NUGET

Mr Dominique PERRICHOT

Délégué domicilié en dehors du périmètre de la communauté

Mr Eugène GRASLAND

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADSCRIP – CENTRE SOCIAL

Mr PERRICHOT, adjoint au Maire, présente la convention qui lie la commune et le centre social du Pays de Plélan (ADSCRIP).

La convention est établie pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'ADSCRIP assure les missions suivantes sur la commune de Paimpont :

- l'animation auprès de la petite enfance, l'enfance et les jeunes
- la participation des habitants aux activités socioculturelles
- le partenariat intercommunal

Pour assurer ces différentes missions, la commune de Paimpont s'engage à verser une subvention.
Pour 2012, le montant s'élève à 8270 € pour la mission d'animation globale : 5€ X 1654 habitants

Pour l'organisation des accueils de loisirs, une réforme a été engagée. Une seconde annexe financière sera adressée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ♦ accepte les termes de la convention établie pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012
- ♦ valide l'annexe financière soit 8270.00 €
- ♦ autorise le Maire à signer la convention

VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE ZE N° 134

Monsieur Didier GUERIN, adjoint à la voirie, rappelle la délibération du 19 octobre 2011 qui décidait la vente de la parcelle cadastrée ZE n°134.

La commission voirie a étudié le prix de vente et propose la vente du terrain sur les bases suivantes :

- 2000 € de l'hectare
- 1000 € de valeur de bois.

Cette proposition a été envoyée à Monsieur Louis FOULON, ancien locataire de la parcelle, qui l'a acceptée par lettre du 24 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- autorise le Maire à vendre la parcelle aux conditions précitées et à nommer un notaire
- précise que les frais seront à la charge de l'acquéreur
- autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10